



Le CPRDFOP s'articule avec les autres stratégies régionales : schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADETT), stratégie régionale pour l'emploi (SRE).

## 1 || ÉLABORATION DU CPRDFOP

La région élabore le CPRDFOP

Ce document contractuel s'inscrit dans une logique de négociation quadripartite. Il est élaboré par la région au sein du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (Crefop) sur la base des documents d'orientation présentés par :

- le Président du conseil régional,
- le représentant de l'Etat dans la région,
- les autorités académiques,
- et les organisations d'employeurs et de salariés..

Le Crefop procède à une concertation avec les collectivités territoriales, Pôle emploi, les organismes consulaires, les représentants des structures d'insertion par l'activité économique et des représentants d'organismes de formation professionnelle, notamment l'AFPA.

Il est adopté pour une durée de 6 ans.

Le CPRDFOP est établi dans l'année qui suit le renouvellement du conseil régional. Les derniers contrats ont été négociés en 2015-2016, et devraient servir de référence jusqu'en 2021, année des prochaines élections régionales.

## 2 || OBJETS DU CPRDFOP

Le CPRDFOP a pour objet :

- l'analyse des besoins à moyen terme du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications,
- et la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire régional.

Ce contrat de plan définit, sur le territoire régional et, le cas échéant, par bassin d'emploi :

- les objectifs dans le domaine de l'offre de conseil et d'accompagnement en orientation, afin d'assurer l'accessibilité aux programmes disponibles ;
- les objectifs en matière de filières de formation professionnelle initiale et continue. Ces objectifs tiennent compte de l'émergence de nouvelles filières et de nouveaux métiers dans le domaine de la transition écologique et énergétique ;
- dans sa partie consacrée aux jeunes, un schéma de développement de la formation professionnelle initiale favorisant une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans chacune des filières, incluant le cycle d'enseignement professionnel initial dispensé par les établissements supérieurs de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et valant schéma régional des formations sociales et schéma régional des formations sanitaires. Ce schéma comprend des dispositions relatives à l'hébergement et à la mobilité de ces jeunes, destinées à faciliter leur parcours de formation ;
- dans sa partie consacrée aux adultes, les actions de formation professionnelle ayant pour but de favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi ;
- dans sa partie consacrée aux personnes en situation de handicap, les actions de formation professionnelle ayant pour but de favoriser l'insertion professionnelle en milieu ordinaire ou celles en lien avec la réorientation professionnelle quand il s'agit de personnes en

situation de handicap à la suite d'un accident ou d'une maladie dégénérative ;

- les objectifs de développement du service public régional de l'orientation ;
- les priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la validation des acquis de l'expérience.

### Nouveautés en 2020

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les objets du plan pour certains d'entre eux sont révisés, pour tenir compte des compétences revues des Régions notamment en matière d'apprentissage. L'article L. 214-13 du code de l'éducation qui définit le CPRDFOP est réécrit.

Les orientations du plan devront non seulement répondre à l'émergence de nouvelles filières mais aussi répondre aux besoins des entreprises en matière de développement des contrats en alternance et tenir compte des besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les objets modifiés du plan sont ainsi définis :

Les objectifs en matière de formation de filières de formation professionnelle initiale et continue deviennent des orientations et sont précisées. Ainsi,

- « les orientations en matière de formation professionnelle initiale et continue, y compris celles relevant des formations sanitaires et sociales. Ces orientations stratégiques sont cohérentes avec les conventions d'objectifs et de moyens mentionnées au III de l'article L. 6211-3 du code du travail et tiennent compte des besoins des entreprises en matière de développement des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation. Elles constituent le schéma prévisionnel de développement de l'alternance.

Elles visent également à identifier l'émergence de nouvelles filières économiques ainsi que de nouveaux métiers, notamment dans le domaine de la transition écologique et énergétique.

Elles tiennent compte également de la définition des actions de développement des compétences dans le cadre des besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville » ;

Dans la partie consacrée aux jeunes, la signature de conventions entre CFA et lycées professionnels est prônée :

- « Dans sa partie consacrée aux jeunes, les actions destinées à favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans chacune des filières, incluant l'enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant. Cette partie prend également en compte les besoins liés à l'hébergement et à la mobilité de ces jeunes, permettant de faciliter leur parcours de formation. Elle encourage la signature de conventions entre des centres de formation d'apprentis et des lycées professionnels visant à faciliter le passage des jeunes entre ces deux types d'établissements et incitant à la mutualisation de leurs plateaux techniques » ;

Enfin dans la partie consacrée aux adultes, les formations permettant l'accès à la certification professionnelle sont intégrées:

- « Dans sa partie consacrée aux adultes, les actions de formation professionnelle ayant pour but de favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi ou l'accès à la certification professionnelle » ;

Article L. 214-13 du code de l'éducation

Pour tenir compte de ces modifications, les signataires des CPRDFOP seront amenés à revoir le contrat à la fin 2019. Certains CPRDFOP ont déjà envisagé cette hypothèse (cf Cprdfop de Nouvelle Aquitaine). Ainsi, les actions prévues dans ce cadre pourraient être ajustées au vu des nouvelles orientations nationales et régionales.

### 3|| CONCLUSION DU CPRDFOP

Le CPRDFOP adopté par le Comité régional de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle (Crefop) est signé par le président du conseil régional après consultation des départements et approbation du conseil régional et par le représentant de l'Etat dans la région et par les autorités académiques.

Il est proposé à la signature des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs.

Les CPRDFOP devront être évalués.

### 4|| MISE EN ŒUVRE DU CPRDFOP

Le CPRDFOP conclu entre l'Etat et la région est aujourd'hui le document principal de planification et de coordination au niveau régional de la politique de formation professionnelle.

Dans le cadre du CPRDFOP, la région détermine annuellement un programme régional de formation professionnelle continue, après avis du Crefop.

A leur demande, les départements, communes ou groupements de communes qui ont arrêté un programme de formation associées à l'élaboration du programme régional.

Des conventions sont passées avec les établissements d'enseignements publics et les autres organismes de formation concernés pour la mise en œuvre de ce programme.

#### Déclinaison en conventions de la stratégie CPRDFOP

Des conventions déclinent la stratégie définie dans le CPRDFOP :

- des conventions annuelles pour les cartes régionales des formations professionnelles initiales,

Dans le cadre de ces conventions annuelles signées par les autorités académiques et la région, celles-ci procèdent au classement par ordre de priorité des ouvertures et fermetures de sections de formation professionnelle initiale hors apprentissage, en fonction des moyens disponibles. Chaque année, après accord du recteur, la région arrête la carte régionale des formations professionnelles initiales hors apprentissage, conformément aux choix retenus par la convention. Cette carte est mise en œuvre par la région et par l'Etat dans l'exercice de leurs compétences respectives ;

- des conventions sectorielles.

#### Déclinaison du CPRDFOP en conventions d'application

Des conventions annuelles d'application précisent, pour l'Etat et la région, la programmation et les financements des actions.

Elles sont signées par le président du conseil régional, le représentant de l'Etat dans la région ainsi que, selon leur champ d'application, par les divers acteurs concernés.

Pour les demandeurs d'emploi, elles sont également signées par Pole emploi quand ces conventions comprennent des engagements réciproques de l'Etat, la région et Pole emploi.

### Les formations dans le cadre du programme d'investissement dans les compétences (PIC)

**Les régions se voient confier la capacité de contractualiser avec l'Etat pour la mise en œuvre des formations déployées au titre du plan d'investissement dans les compétences.**

**En effet, pour la mise en œuvre d'un programme national défini par l'Etat et destiné à répondre à un besoin additionnel de qualification au profit de jeunes sortis du système scolaire sans qualification et des personnes à la recherche d'emploi disposant d'un niveau de qualification inférieur ou égal au baccalauréat, en insistant en priorité sur les personnes en situation d'illettrisme, avec ou sans activité professionnelle, l'Etat engage une procédure de conventionnement avec la région.**

**Ce conventionnement peut être prévu dans le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles.**

*Article L. 6122-1 du code du travail*

#### Références juridiques

- Art. L. 214-13 du code de l'éducation
- Art. L. 214-13-1 du code de l'éducation
- Art. L. 6121-1 du code du travail
- Art. L. 6122-1 du code du travail
- Art. L. 6211-3 du code du travail



# LE CPRDFOP 2018-2021 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES PLACE LA FORMATION AU SERVICE DE L'INSERTION ET DE L'ÉCONOMIE

Avec retard pour cause de fusion, le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) Auvergne-Rhône-Alpes vient d'être signé. Il couvre la période 2018-2021 et entend rapprocher la formation du monde du travail.

C'est un travail de longue haleine qui vient d'être publié sur le site du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Car si les travaux ont débuté en 2017, Stéphanie Pernod-Beaudon, vice-présidente en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage, nous précise que ce n'est que le 29 janvier 2019 que le CPRDFOP a recueilli la signature de l'ensemble des acteurs de l'orientation et de la formation (Conseil régional, État, autorités académiques et partenaires sociaux). Deux raisons principales expliquent ce délai : premièrement, « *le contexte inédit de fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, des acteurs déconcentrés de l'État et des acteurs des politiques de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles* » ; deuxièmement, le souci « d'intégrer autant que faire se peut » la nouvelle donne issue de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Élaboré par la Région au sein du Crefop[1] et approuvé en octobre 2018 par le Ceser[2] ([voir notre article](#)), le CPRDFOP 2018-2021 fixe quatre orientations de référence.

## Quatre orientations

Prioritaire, la première orientation entend répondre aux besoins d'emplois, de compétences et de qualifications professionnelles.

Appuyé sur le diagnostic préalable validé par les acteurs du quadripartisme régional, cet objectif repose sur une série d'actions visant à rapprocher les mondes de la formation et du travail. Ceci passe notamment par la poursuite des démarches de contractualisation avec les secteurs et les branches professionnelles, l'implication des acteurs économiques dans le service public régional de l'orientation et la modernisation de l'appareil de formation.

La deuxième orientation vise l'insertion professionnelle, le retour à l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels. Au-delà de la mise en place d'un « *système d'observation de l'insertion* » animé par le Carif-Oref, il s'agit notamment de diversifier les modalités de formation et d'accès à l'emploi (alternance, renforcement des compétences du socle, VAE, etc.), ainsi que d'optimiser la lutte contre le décrochage.

La question de la mise en œuvre opérationnelle du CPRDFOP dans les territoires est l'objet de la troisième orientation. Le travail en réseau, une meilleure connaissance du terrain et le développement de la GPEC[3] territoriale sont encouragés. Enfin, la quatrième orientation entend assurer de la pertinence et de l'efficacité des politiques d'orientation et de formation professionnelles mises en œuvre conformément au CPRDFOP. Le travail d'adaptation et de suivi se fera au sein des instances du Crefop.

Nicolas Deguerry



1. Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

2. Conseil économique, social et environnemental régional.

3. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

# LA RÉGION GRAND EST LANCE LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS

La région, l'Etat, les autorités académiques et les partenaires sociaux ont signé vendredi 16 février le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), véritable feuille de route pour la période 2018-2022 en matière de formation et d'orientation.

Ce contrat se donne deux ambitions : rapprocher l'offre de formation des besoins de l'économie régionale et sécuriser les parcours professionnels. Pour ce faire, il compte avant tout sur une meilleure analyse de l'évolution des métiers et des besoins des entreprises tout en prenant davantage en compte les spécificités régionales et sectorielles. Un seul pilote l'Oref (Observatoire régional de l'emploi et de la formation) aura pour mission de coordonner l'ensemble des études conduites au niveau régional, de lancer, le cas échéant, des études complémentaires et de rendre accessible à tous les publics, via un point d'accès unique, des informations actualisées sur l'offre de formation et les métiers.

## Mettre en musique

Le contrat vise une meilleure coordination des acteurs de l'orientation afin de garantir une sécurisation des parcours professionnels. Il s'agira d'assurer à tous les citoyens du Grand Est l'accès à une information gratuite sur les métiers, les formations, ainsi qu'à des services de conseil et d'accompagnement en orientation. Là encore, il faudra mieux

orchestrer l'action des différentes institutions spécialisées dans l'orientation, mieux communiquer auprès du grand public via un portail de l'orientation et, enfin, proposer une stratégie en matière de lutte contre le décrochage. Il est prévu qu'un programme de professionnalisation des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'insertion soit mis en œuvre.

## Co-construire

Dernier volet de ce contrat, permettre aux personnes d'accéder à une offre de formation adaptée au besoin du monde économique en favorisant les synergies des instances « emploi » et « formation » au niveau régional. Il s'agira notamment de co-construire les compétences en sollicitant les entreprises, les associations d'entrepreneurs, les cabinets de recrutements, etc. bref, en travaillant en partenariat avec le monde économique.

## Mireille Broussous

# État des lieux

## ÉTAT DES LIEUX DES CPRDFOP – MAI 2019

RÉGIONS	DATE DE SIGNATURE	DOCUMENT CONSULTABLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Adoption en assemblée plénière 12 octobre 2018 29 janvier 2019	<b>CPRDFOP 2018-2021</b> Délibération des 11 et 12 décembre 2018
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	8 FÉVRIER 2018	<b>CPRDFOP 2017-2021</b> Délibération des 14 et 15 décembre 2017
BRETAGNE	10 JUILLET 2017	<b>CPRDFOP 2017-2022</b> Délibération du 30 juin 2017
CENTRE-VAL DE LOIRE	7 JUILLET 2017	<b>CPRDFOP 2016-2021</b> Délibération du 23 juin 2017
CORSE	OCTOBRE 2017	<b>CPRDFOP 2017-2022</b> Délibération 26 octobre 2017
GRAND EST	Document méthodologique – Décembre 2016 Volet transversal 16 FÉVRIER 2018	<b>CPRDFOP méthodologique – CPRDFOP Performance Grand Est 2018-2022</b> Délibération 21 décembre 2017
GUADELOUPE	2016	<b>CPRDFOP de Guadeloupe</b> Délibération du 28 décembre 2016
GUYANE	2 OCTOBRE 2018	<b>CPRDFOP 2017-2022</b> Délibération du 25 juin 2018
HAUTS-DE-FRANCE	14 MARS 2017	<b>CPRDFOP 2017-2021</b> Délibération 13-14 décembre 2016
ILE-DE-FRANCE	JANVIER 2017	<b>STRATÉGIE régionale pour la formation et l'orientation professionnelle 2017-2021</b> Délibération du 26 janvier 2017
LA RÉUNION	—	Pas de document disponible Délibération du 22 juin 2018
MARTINIQUE	2018	<b>CPRDFOP 2018-2021</b>
NORMANDIE	OCTOBRE 2017	<b>CPRDFOP 2017-2022</b> Délibération du 20 novembre 2018
NOUVELLE AQUITAINE	2018	<b>CPRDFOP 2018-2022</b> Délibération 25 juin 2018
OCCITANIE	16 MARS 2017	<b>CPRDFOP 2016-2021</b> Délibération du 2 février 2017
PAYS DE LA LOIRE	—	<b>STRATÉGIE régionale emploi, formation, orientation professionnelles 2018-2022</b> Délibération du 20 décembre 2017
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	7 DÉCEMBRE 2017	<b>CPRDFOP 2017-2021</b> Délibération du 17 mars 2017



La base de données Formation et Apprentissage en Régions

Offre une compréhension transversale des politiques régionales de formation

Plus de 500 Aides répertoriées en Région

Plus de 220 Outils de programmation gérés par les Conseils Régionaux

<http://far.regions-et-formation.fr/>

FAR une capitalisation des aides et documents pour une lisibilité globale

FAR une réalisation Centre Info conçue pour tous les acteurs de la formation et de l'orientation

# Ressources

Les références qui suivent sont une sélection effectuée par le Département régions-Europe-International. Cette liste n'est pas exhaustive.

Ces documents sont accessibles ou téléchargeables sur le site de Centre Inffo, à l'adresse suivante :

<https://www.centre-info.fr/site-regions-formation/actions-dans-les-territoires/contrat-de-plan-regional-de-developpement-des-formations-et-de-lorientation-professionnelles-cprdfop-actions-dans-les-territoires-regions/rapports-et-etudes-2>

## 1 || SÉLECTION DE RAPPORTS ET ÉTUDES

**Formation : les régions proposent un « choc de simplification »**  
Banque des territoires, Emilie Zapalski, 23 Octobre 2017

**Recommandations méthodologiques pour l'élaboration concertée des CPRDFOP 2016-2022**  
Cnefop, janvier 2016, 56p.

**Prospective de l'emploi, des métiers et des qualifications. Démarches et outils au service des territoires et des individus**  
Cinquièmes rencontres interrégionales Céreq – Dares – Réseau des Carif-Oref  
Relief n°51 décembre 2015, 106 p.

**Les contributions des Carif-Oref au CPRDFP : une offre de services enrichie**  
Réseau Carif – Oref, juillet 2013, 6 p.

**Etude comparée des Contrats de Plans Régionaux de Développement de la Formation Professionnelle**  
Sémaphores, 18 janvier 2013, 126p.

**L'évaluation des contrats de plan régionaux de développement de la formation professionnelle**  
CNFPTLV Jalons de la formation professionnelle, février 2012, 4 p.

**La contribution des Carif-Oref aux Cprdfp**  
Inter Carif-oref, janvier 2012, 2 p

**Contribution de l'Assemblée des Ceser sur la formation professionnelle**  
Assemblée des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, octobre 2011, 8 p.

**CPRDFP, la formation professionnelle en mouvement**  
Carif Ile-de-France Décryptage, n°1, septembre 2011

**Construire une carte régionale des formations : outils, méthodes et enjeux pour la formation initiale**  
Frédéric Lainé, Élodie Lebreton  
Paris : Cas – Centre d'analyse stratégique, juillet 2011, 164 p.

**CPRDFP: Orientations et gouvernance**  
Note du CNFPTLV, 22 juin 2011

**L'évaluation des CPRDFP**  
Note du CNFPTLV, 13 avril 2011

**Rapport d'information déposé par la commission des affaires sociales sur la mise en application de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie**  
Gérard Cherpion, Jean-Patrick Gille  
Paris: Assemblée nationale, mars 2011, 180 p.

**Les enjeux de la concertation pour un PRDFP**  
Journées d'échange de pratiques CNFPT – Centre Inffo, Strasbourg – 7 et 8 juin 2007

**PRDF – Plans Régionaux de Développement de la Formation: entre ardente obligation et mission impossible...**  
Rapport de Laurence Dubois, Jacques Henry, David Martin, Chantal Moreau, Gilles Pourcher, élèves administrateurs territoriaux, promotion Théodore Monod.  
Strasbourg: INET, juin 2007, 160p.

## 2 || SÉLECTION D'ARTICLES RÉGIONAUX

**Auvergne-Rhône-Alpes**  
Le CRDFOP 2018-2021 Auvergne-Rhône-Alpes place la formation au service de l'insertion et de l'économie  
Nicolas Deguerry, Le Quotidien de la Formation, le 25 mars 2019

**Bourgogne Franche-Comté**  
Le nouveau CPRDFOP (2017-2022) est signé  
Infos Dijon, 8 février 2018

**Bretagne**  
Le contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelle  
Conseil régional Bretagne, octobre 2018

**Centre Val de Loire**  
Le contrat régional pour l'orientation et la formation  
Conseil régional du Centre-Val de Loire, 25 août 2017

**Grand-Est**  
CPRDFOP – Performance Grand Est  
Conseil régional Grand Est, 2018

**Hauts-de-France**  
Avis sur le CPRDFOP  
Ceser Hauts-de-France, Rapporteur Pierre Thomas, décembre 2016

**Ile-de-France**  
Le CPRDFOP francilien au service d'une politique de formation ambitieuse : dossier en ligne  
Défi Métiers, 2019

**La Réunion**  
Avis du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement -CCEE sur le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle 2018-2022 (CPRDFOP)  
CCEE, juin 2018

**Mayotte**  
Mayotte : ateliers de travail pour élaborer le CPRDFOP  
Conseil départemental Mayotte, dossier de presse, février 2019

**Normandie**  
Outillage et suivi du CPRDFOP, dossier en ligne  
Carif-Oref Normandie, 2019

**Nouvelle Aquitaine**  
Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) : dossier en ligne  
Cap métiers Nouvelle Aquitaine, juillet 2018

**Occitanie**  
La Région adopte son nouveau dispositif Innov'Emploi  
Conseil régional Occitanie, 21 février 2019

**Pays de la Loire**  
Srefop : singularités et stratégie ligériennes  
Cariforep des Pays de la Loire, janvier 2018

**Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
Paca : un plan de bataille pour la formation professionnelle  
La Provence, Philippe Gallini, 11 août 2017

